

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 avril 2014 à 18h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absence motivée : Jean-Yves Pagé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution :
  - 4.1 Le traitement comptable des subventions provenant du gouvernement du Québec dans le cadre de l'application du chapitre SP 3410.
5. Levée de l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 18h42.

**2014-04-077**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2014-04-078**

**Le traitement comptable des subventions provenant du gouvernement du Québec dans le cadre de l'application du chapitre SP 3410.**

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adopté à l'unanimité.

**2014-04-079**

**Levée de l'assemblée**

18h49 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Michel Rioux**  
**Président d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**